

ÉQUIPEZ VOTRE ENTREPRISE À MOINDRE COÛT!

Bénéficiez d'une subvention jusqu'à -50% sur nos bornes OXA GEL



Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés?* Bénéficiez d'une subvention jusqu'à -50%:

> 3 bornes de gel hydroalcoolique **OXAgel** personnalisées, gel inclus

Inclus dans cette offre: 20 OXAwear. « attaches-masque » pour un meilleur confort du port du masque.

*Les Subventions Prévention TPE aident au financement d'équipements, de conseils et de formations pour améliorer la prévention des risques professionnels dans les TPE et PME de moins de 50 salariés. Ces subventions sont proposées par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et sont versées par les caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS).



1 000,00€ HT

sur lesquels vous pouvez beneficier d'une subvention de 50%. Voir les conditions en verso.

- contact@oxacare.fr
- 02 61 79 03 40 07 86 87 04 94
- www.oxacare.fr



La protection sanitaire par l'innovation

CALIP Normandie profilé - SIRET 79008481800026 rue Rembrandt Bugatti, 14 370 MOULT



Quelles conditions pour profiter de la subvention?

Cette subvention est destinée aux entreprises de 1 à 49 salariés et les travailleurs indépendants (sans salarié) dépendant du régime général. Le montant de la subvention correspond à 50 % de l'investissement hors taxes réalisé par les entreprises. Des montants minimum et maximum d'investissement en équipements sanitaires ont été déterminés par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.



Démarches à suivre pour une demande rapide et conforme

- Je consulte les conditions d'attribution pour vérifier l'éligibilité de mon entreprise et les équipements subventionnés.
- Je fais ma demande de subvention directement en ligne sur le site net-entreprises.fr, en passant par le compte AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) de mon entreprise. Si je n'ai pas de compte, je peux le créer dès à présent.

Pour les travailleurs indépendants sans salarié, le compte ne leur est pas accessible. Leur demande peut être adressée par mail à la caisse régionale de rattachement (Carsat, Cramif ou CGSS).

- Je joins à mon dossier toutes les pièces justificatives nécessaires pour que mon dossier soit traité:
 - Une copie de la ou des factures acquittées et signées par l'entreprise
 - Une attestation URSAFF datant de moins de 6 mois
 - Un RIB électronique
- La caisse régionale dont je dépends (Carsat, Cramif ou CGSS) étudie ma demande

La subvention est versée en une seule fois si ma demande est conforme et complète.

Plus d'informations sur le site www.ameli.fr ou scannez le QR code.



- 02 61 79 03 40 07 86 87 04 94
- www.oxacare.fr

